



**PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix neuf, le dix neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOPIN, Maire.

Etaient présents : Gérard CHOPIN, Guy FERRE, Karine BODIN, Myriam MALECOT, Vanessa FERIAU, Jacques BIDAUX, Laurent MOREL, Hervé REBOURS, Ludivine MARTIN, Bruno LEPAGE,

Etaient absents et excusés : Myriam BIELLI, Arlette DROUET (pouvoir à Vanessa FERIAU), Valérie HALLET (pouvoir à Ludivine MARTIN), Camille FERRE arrivé à 20h45 (pouvoir à Bruno LEPAGE), Joseph VISSAULT.

Secrétaires de séance : Vanessa FERIAU, Myriam MALECOT.

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13

Monsieur Le Maire demande si des éléments doivent être rajoutés au compte-rendu du Conseil Municipal dernier. Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu précédent.

2019.19.02.01	SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET NON COMMUNALES
----------------------	---

- Le Maire propose de verser une subvention pour l'année 2019 aux associations communales et non communales suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES - SUBVENTIONS	Proposition 2019
Club de la Vallée de l'Ardenne	119.37 €
Symphonie Fleurie	531.55 €
Association des randonnées pédestres (ARP)	131.75 €
Association Saint-Lazare	198.21 €
Racing Club Rannée La Guerche (RCRG)	1604.78 €
Association des Anciens combattants (CATM)	55.20 €
Avenir Rannée Musique	1154.31 €
Festi Balade	131.75 €
Association des parents d'élèves (APEL)	689.53 €
TOTAL	4616.45 €

- Le Maire propose de verser une subvention pour l'année 2019 pour le séjour à Préfailles à l'école Sainte Anne de Rannée OGEC

Ecole Sainte Anne RANNEE OGEC	630 €
-------------------------------	--------------

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES - SUBVENTIONS	Proposition 2019
Amicale Fédérée des Donneurs de Sang canton de La Guerche de Bretagne	50 €
Association de jumelage la Guerche - Ksiaz	60 €
ADMR	230 €
Outil en main	50 €
Les Restaurants du Cœurs	50 €
DOJO Guerchais	50 €
Les jongleurs gym	50 €
EquiPartage	50 €
CODEM de la Roche aux Fées	200 €
TOTAL	790 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- ACCORDER aux différentes associations ci-dessus une subvention pour l'année 2019,
- INSCRIRE les dépenses au budget primitif 2019.

2019.02.19.02	DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2019
----------------------	--

Monsieur Le Maire propose de renouveler le dispositif « argent de poche » pour l'année 2019 avec un budget de 2500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- RENOUELER le dispositif argent de poche pour l'année 2019.
- DIRE que le montant alloué au dispositif sera de 2 500 €.

2019.02.19.03**AMORTISSEMENTS SUR LE BUDGET COMMUNAL**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a l'obligation de procéder aux amortissements sur le budget commune. Il propose d'amortir sur les durées suivantes :

IMMOBILISATIONS	MONTANTS	DUREES D'AMORTISSEMENT
Eclairage public EP St Lazare et Eglise Compte 2041582	22 368.89 €	15 ans

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- VALIDER le tableau des amortissements ci-dessus,
- DIRE que les subventions seront amorties sur des durées identiques aux biens qu'elles financent.
- DIRE que l'amortissement débutera au 1^{er} janvier 2020 pour l'Eclairage public St Lazare et Eglise

2019.02.19.04**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION
HARMONIE Avenir RANNEEN MUSIQUE 2019/2020**

Les 29, 30 et 31 mai 2020, l'association HARMONIE Avenir RANNEEN MUSIQUE accueille sur notre commune les grands prix nationaux de musique FSCF. Afin de faire face aux frais que cet accueil va engendrer, l'association sollicite une subvention de 8000 €.

Monsieur Guy FERRE, Monsieur Laurent MOREL, Monsieur Hervé REBOURS et Monsieur Camille FERRE (Membres du bureau de l'Avenir Rannéen) se retirent de la salle du Conseil et ne prennent pas part au vote.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 9 pour :

- ACCORDE une subvention de 8000 €
- DIT que cette subvention fera l'objet de 2 versements d'un montant de 4000 € en 2019 et de 4000 € en 2020.
- INSCRIRE les dépenses au budget primitif 2019 (4000 €) et 2020 (4000 €).

2019.02.19.05

**CONVENTION D'ADHESION DES COMMUNES AU RESEAU
DES BIBLIOTHEQUES DE VITRE COMMUNAUTE**

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_115 du 6 juillet 2018 portant sur la révision des statuts de Vitré communauté et notamment la prise de compétence relative au réseau de lecture publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_155 du 21 septembre 2018 déclarant d'intérêt communautaire le centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_233 du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la Convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Considérant l'avis favorable du Comité de pilotage du réseau des bibliothèques de Vitré Communauté en date du 13 novembre 2018 validant le contenu de la convention d'adhésion au réseau de lecture publique de Vitré Communauté ;

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, ci-jointe ;

- Valide l'adhésion de la commune de Rannée au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, à compter du 31 mars 2019;
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

2019.2.19.06

DECISIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

Demande d'implantation d'un Totem par les HAWKS

Statuts association LA KLIK

Abri d'arrêt de car

Pneus tracteur

Vierge Marie